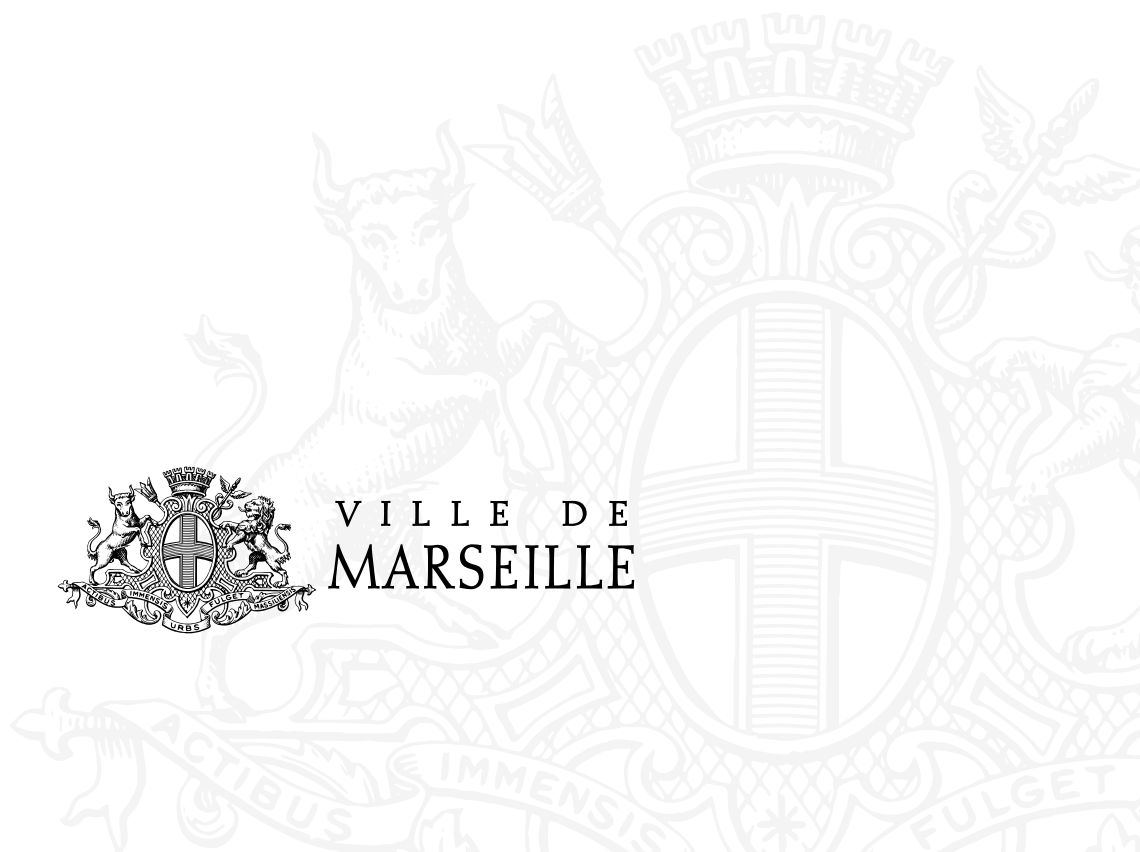


# TRANQUILLITÉ ET SÉCURITÉ DU LITTORAL SAISON BALNÉAIRE 2023

DOSSIER DE PRESSE



VILLE DE  
MARSEILLE



# Sommaire

## Avant-propos

### 1. Répondre aux enjeux de tranquillité publique

- Création de la première brigade maritime municipale de la Ville
- La police municipale

### 2. Prévention des risques sur les plages

- Lutter contre violences sexistes et sexuelles
- Des médiateurs sociaux présents tout l'été
- Des plages surveillées
- Le Bataillon des Marins-pompiers de Marseille mobilisé



## AVANT-PROPOS

**Dans le cadre de la Saison balnéaire, qui a lieu du 3 juin au 3 septembre 2023, les Marseillaises, les Marseillais et les visiteurs pourront profiter de 21 plages sur les 57 kilomètres de façade maritime du littoral marseillais.**

Chaque année, **7 millions de touristes visitent la cité phocéenne et 2 millions de personnes profitent des plages marseillaises.** Une destination au patrimoine naturel exceptionnel, devenue incontournable au cœur de la Méditerranée.

Pour cette nouvelle saison, la Ville de Marseille se mobilise pour assurer **la tranquillité, l'accessibilité, et une qualité de baignade optimale.**



# 1. RÉPONDRE AUX ENJEUX DE TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

## CRÉATION DE LA PREMIÈRE BRIGADE MARITIME MUNICIPALE DE LA VILLE

A l'occasion du lancement de la saison balnéaire, qui se tient du 3 juin au 3 septembre 2023, Benoît Payan, Maire de Marseille, inaugure un dispositif inédit : la première Brigade maritime de la police municipale de Marseille.

*“L’été est de retour, et comme chaque année, les Marseillais et les touristes sont de plus en plus nombreux à profiter de notre littoral unique au monde. Sur les plages, dans nos calanques ou sur nos îles, nous sommes engagés pour que la saison estivale puisse se dérouler en toute sécurité ; c’est pourquoi je suis fier cette année de lancer cette première brigade maritime, une unité d’excellence de la police municipale, qui interviendra tous les jours, sur terre et en mer, pour mener des actions de sécurisation et de contrôle du littoral. Agir tous les jours, sur l’ensemble de nos côtes, garantir une présence quotidienne au Frioul : c’est un enjeu majeur pour faire de l’été la plus belle des saisons à Marseille.”*

**Benoît Payan, Maire de Marseille**

Votée lors du conseil municipal du 14 avril 2023 à l’initiative du Maire de Marseille, **la Brigade maritime de la police municipale a en charge l’apaisement et la tranquillité publique du littoral tant sur le domaine terrestre que maritime.**

Composée de **22 agents et de 3 encadrants**, la Brigade maritime interviendra toute l’année, dès cet été, de **9h à 21h. Quatre patrouilles sont mises en place : deux patrouilles en mer, dans la bande des 300 mètres du domaine maritime, et deux patrouilles sur terre.**

Cette nouvelle brigade viendra en complément des policiers municipaux patrouillant sur l’ensemble du littoral. Pour garantir des interventions rapides, la Brigade maritime œuvrera en **étroite coopération avec les maîtres nageurs sauveteurs et en collaboration avec la police nationale.**

**Les membres de la Brigade maritime disposeront d’un bateau semi-rigide mais aussi de canots de sauvetage léger.**

**Ils auront pour mission de :**

- Sécuriser les plages et le littoral;
- Contrôler la vitesse et faire respecter les réglementations, notamment liée aux interdictions de l’usage de Véhicules Nautiques Motorisé (Jet ski);
- Assurer le respect des zones de baignade;
- Assurer le respect des interdictions de pêcher;
- Assurer le bon encadrement des activités nautiques et des secours.

## Formation des agents

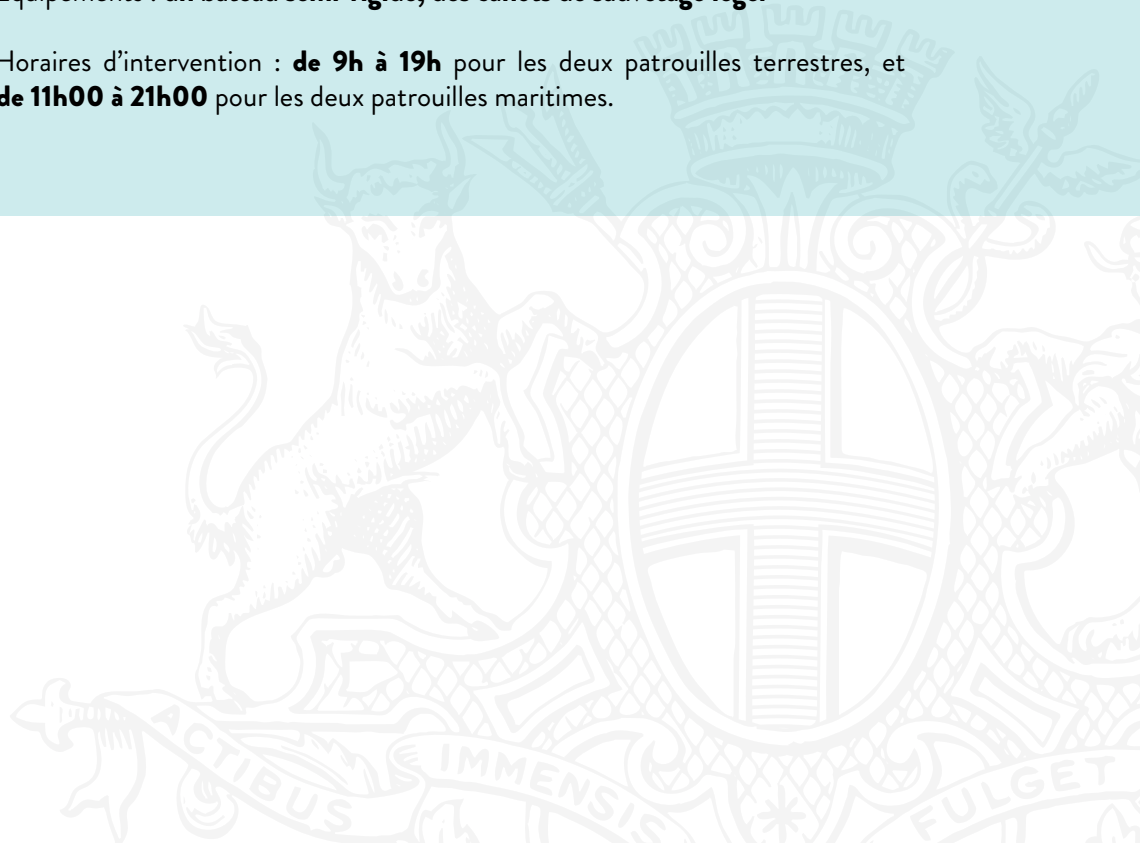
La Ville de Marseille va au-delà de la seule obligation légale de détention du permis bateau. Ainsi, **les agents ont reçu une formation au Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) et Premier Secours en équipe (PSE 1 et 2) qui leur permet de porter secours en mer.** Ils détiennent également le permis côtier.

Il s'agit d'une unité d'excellence formée par la Direction départementale de la sécurité publique (DDSP) et le Bataillon de marins-pompiers de Marseille (BMPM) qui peut intervenir en mer pour assurer la sécurité des Marseillaises et Marseillais mais aussi leur porter secours.

**Le Maire de Marseille, Benoît Payan, poursuit donc son engagement en faveur de la prévention des risques et de la tranquillité publique en lançant la première Brigade maritime de Marseille.**

## L'ESSENTIEL À RETENIR

- Les effectifs : **22 agents**
- Organisation : **4 patrouilles : 2 en mer et 2 sur terre**
- Équipements : **un bateau semi-rigide, des canots de sauvetage léger**
- Horaires d'intervention : **de 9h à 19h** pour les deux patrouilles terrestres, et **de 11h00 à 21h00** pour les deux patrouilles maritimes.



## LA POLICE MUNICIPALE

**Les différents services de prévention et de sécurité de la Ville de Marseille se mobilisent de jour comme de nuit pour garantir les meilleures conditions de sécurité et de tranquillité publique durant toute la période estivale.**

Les interventions de la police municipale ont pour objectif de permettre à chacun de profiter du littoral dans **un climat apaisé et serein.**

Afin de quadriller au mieux l'ensemble des espaces côtiers, la bande littorale a été scindée en quatre zones distinctes : Nord / Centre / Sud / Calanques. Cette répartition assure une meilleure prise en compte des spécificités de chacun de ces espaces.

La police municipale est présente sur l'ensemble du littoral avec un maillage territorial composé de :

- **Deux patrouilles dynamiques littoral Nord/Centre/Sud** assurées par les différentes unités (piétons, scooters, motards);
- **Surveillance particulière de Sormiou** : un équipage en fixe sur la plage ainsi qu'un équipage en patrouille dynamique;
- **Une brigade VTT de PM en collaboration avec la PN** assurera quotidiennement une présence sur le littoral centre depuis le Vieux-Port jusqu'aux plages du Prado ;
- **Une brigade VTT de PM en collaboration avec la PN** assurera quotidiennement une présence sur le littoral sud des plages de la Pointe Rouge jusqu'à Callellongue ;
- **Une brigade VTT de la Police Municipale et un équipage piéton** assurent également une présence sécurisante **sur l'Île du Frioul de 13h30 à 18h30 et de 11h à 21h pour la brigade maritime en mer**, avec un point de recueil des doléances des administrés au sein d'une base dédiée;
- Un important dispositif est mis en place avec **quatre patrouilles de la brigade maritime nouvellement créée** qui permet un maillage fort entre la mer et la terre afin de sécuriser le littoral dans sa globalité.
- Quotidiennement, de 9h à 19h, **deux patrouilles terrestres sont chargées de sécuriser l'ensemble des postes de secours et le littoral.** Deux patrouilles Mer, se chargent de la sécurité du Frioul et du littoral par la voie maritime, de 11h à 21h.

Afin d'apporter une offre de sécurité sur mesure, **deux PC mobiles sillonneront différents sites du littoral**, en fonction des besoins et de l'activité pour toujours plus de proximité, et pour répondre de façon précise aux attentes des Marseillaises et Marseillais.

Si la mobilisation de ces services et les moyens engagés couvrent évidemment la période de la saison balnéaire officielle, le dispositif de sécurité et de prévention mis en œuvre a déjà démarré avant l'été.

### À NOTER

**Des équipages de la police municipale seront postés sur la route des calanques dès 7 heures pour prévenir les stationnements interdits.**

# 2- PRÉVENTION DES RISQUES SUR LES PLAGES

## LUTTE CONTRE VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES SUR LES PLAGES

Pour la saison estivale 2023, la Ville de Marseille renouvelle et accentue son dispositif de lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Ce dispositif de lutte contre toutes les formes de harcèlement et d'agressions sexuelles, qui sera **mis en place 7 jours sur 7, du 15 juillet au 31 août 2023**, prend la forme d'une application disponible gratuitement sur tous les stores : Safer. Cet outil permet à toute personne présente sur les plages de Pointe Rouge, Bonneveine, Catalans et Corbières qui serait harcelée, victime ou témoin d'agression, de donner l'alerte en activant un bouton d'urgence.

En complément de l'application mobile, **quatre binôme de médiateurs et de médiatrices dédiées seront présents tous les jours** sur chacune des quatre plages où le dispositif est disponible. Leur rôle est de sensibiliser les personnes présentes sur les plages aux questions de prévention des violences sexistes et sexuelles, de les inciter à télécharger l'application et également de procéder à des interventions ou appeler la police et les secours en cas de signalement.

Une trentaine d'associations marseillaises féministes et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles seront également présentes régulièrement sur les plages pour poursuivre le travail de prévention des médiateurs et des médiatrices.

## DES MÉDIATEURS SOCIAUX PRÉSENTS TOUT L'ÉTÉ

À l'approche de l'été, la Ville de Marseille met en place un dispositif de médiation sociale afin de contribuer à la préservation de la tranquillité publique sur les lieux de baignade et les zones fortement fréquentées, et d'éviter les conflits d'usage entre visiteurs et riverains.

Pour cette année 2023, **la Ville de Marseille déploie un dispositif renforcé avec la présence de 97 médiateurs et médiatrices, contre 69 l'an dernier**. Mobilisés depuis le 15 avril, ils seront, pendant l'intégralité de la saison balnéaire, présents 7 jours sur 7, au contact des usagers. La Ville de Marseille a également renforcé l'effectif de nuit ( qui opère jeudi, vendredi et samedi). **Ils seront 18, au lieu de 10 en 2022**, et opéreront en équipe de six médiateurs de 19h à 1h du matin.

Les médiateurs sont identifiables sur le terrain grâce à une tenue unique portant la mention : "*médiation sociale*".

### Les missions des médiateurs sociaux :

- Contribuer à la préservation de la tranquillité publique sur les lieux de baignade, les espaces aménagés, les zones fréquentées ;
- Éviter les conflits d'usage entre estivants et riverains et résoudre les conflits de basse intensité ;
- Sensibiliser le public sur la protection de l'environnement et les bons gestes à adopter ;
- Apporter conseils et informations aux touristes et estivants de passage.

## DES PLAGES SURVEILLÉES

A partir du 3 juin à 14h00 jusqu'au 3 septembre 2023, 10 postes de secours couvrent **15 zones de baignade surveillées** :

**Corbière Fortin, Corbière Batterie, Corbière La Lave** (9h30 à 19h) ; **Frioul Saint Estève** (10h à 18h) ; **Les Catalans** (10h à 19h30) ; **Prophète** (9h30 à 19h) ; **Prado Nord Petit Roucas** (9h30 à 19h) ; **Prado Nord Grand Roucas** (9h30 à 19h) **Prado Sud** (9h30 à 19h) ; **Huveaune** (9h30 à 19h) ; **Borély** ; **Bonneveine** (9h30 à 19h) ; **Vieille-Chapelle** ; **Pointe Rouge** (9h30 à 19h) ; **Sormiou** (11h10 à 18h30).

Plus de 160 maîtres-nageurs, formés et coordonnés par la Ville de Marseille et le Bataillon de marins-pompiers de Marseille, assurent la surveillance et la tranquillité des usagers de ces zones de baignade.

L'ensemble des postes répond aux trois exigences du dispositif (sécurité, hygiène et confort) et propose un niveau de prestation identique **avec des sanitaires et des consignes gratuites** (à l'exception de Sormiou et du Frioul).

**Chaque poste de secours dispose de défibrillateurs cardiaques semi-automatiques, de postes radios mobiles permettant une liaison permanente avec les patrouilles sur terre et en mer, d'une pharmacie complète, de matériel médical dont l'oxygénothérapie, ainsi que des planches de secours en mer.**





# CONTACT

**Mail : [presse@marseille.fr](mailto:presse@marseille.fr)**

**Tél : 04 91 14 64 63**

**Portable : 06 32 28 93 71**

**54, rue Caisserie  
13002 Marseille**

**[www.marseille.fr](http://www.marseille.fr)**

